

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°2**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Bernard VANDYCKE, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention d'occupation privative du domaine public entre la commune et l'association « VimyVie »**

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre du soutien aux initiatives locales favorisant le lien social, l'inclusion et la vie intergénérationnelle, la commune de Vimy souhaite mettre à disposition de l'association « VimyVie » un local communal situé au 21 bis rue Adam de la Halle.

L'association « VimyVie » développe un projet associatif autour d'un lieu de vie inclusif, intergénérationnel et participatif, comprenant un espace café/salon de thé, des ateliers, des événements et des animations variées, contribuant ainsi à la dynamique sociale locale.

À cet effet, une convention d'occupation privative du domaine public a été rédigée pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2025, avec possibilité de renouvellement par avenant. L'occupation est consentie à titre gratuit pour la première année, sous réserve de la prise en charge des fluides et de l'assurance par l'association. Les conditions d'occupation, de sécurité, d'usage, de résiliation et de suivi sont détaillées dans la convention jointe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 septembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'occupation privative du domaine public entre la commune de Vimy et l'association « VimyVie »
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et tout document afférent à sa mise en œuvre

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 Bernard VANDYCKE**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Christian PRIMONT

